

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

Compte rendu du conseil communautaire du vendredi 18 avril 2008 à Manonville

Présents : **Membres titulaires** :

Mesdames MORCEL, FOURNIER, FREIBERG, GAUVAIN, CILLA.

Messieurs MACQUIN, VELLE, BRETON, GEORGE, LUCIE, VAUTRIN, HANRIOT, STOCKY, PIONNIER, POIREL, LECLERE.

Membres suppléants :

Messieurs HASSELVANDER, GUILLAUME, HAUDOT, TOUSSAINT, SARTORI, DOHR.

Absents : Messieurs BESANÇON, THIERY.

Ordre du jour :

- Vote des budgets et des 4 taxes
- Construction des nouveaux bureaux : avenants
- Constitution des commissions
- Questions diverses

Madame Fournier, la présidente, demande qui souhaite être secrétaire de la séance de ce soir. Madame Morcel se porte volontaire et se trouve donc élue par le conseil communautaire.

Le compte rendu de la dernière réunion du dernier conseil communautaire est distribué aux conseillers présents.

VOTE DES BUDGETS :

La présidente explique que l'ancien conseil communautaire a pris certaines décisions en 2007 qui font l'objet de reports sur l'année 2008. Il existe trois budgets différents :

- le budget principal : il concerne la gestion administrative de la CCCHaye, la gestion des cours d'eau, du centre multi accueil de Manonville, les ordures ménagères, les points tris, la rénovation des façades... etc
- le budget assainissement : il a pour but d'avoir une vision claire des dépenses et des recettes pour l'assainissement ; il est important de concevoir un budget spécifique à ce dossier car les travaux sont énormes par rapport à la capacité budgétaire.
- le budget de la zone artisanale de Noviant aux Prés : ce budget spécifique soumis à la TVA, concerne un ancien bâtiment agricole transformé en quatre cellules louées par des entreprises. L'entreprise SW Environnement, qui travaille plus spécialement dans l'entretien des cours d'eau, loue deux cellules (à l'arrière du bâtiment) et l'entreprise EDC (vêtements de protection thermique) loue les deux autres.

Taxes directes locales :

Avant de détailler chaque budget, la présidente propose de voter les taux des 4 taxes : elle propose de ne pas les augmenter et de les laisser à leurs taux actuels. Elle explique que tant que nous n'avons pas besoin de produits supplémentaires, il n'y a pas lieu de les augmenter. Outre le produit des 4 taxes (habitation, bâti, non bâti ; taxe professionnelle) et la taxe professionnelle de la ZAC de Noviant, La CCCHaye perçoit la redevance assainissement ainsi que la redevance des ordures ménagères.

Elle ajoute que les taux des 4 taxes sont inférieurs à ceux des communautés de communes voisines ; mais qu'il faut aussi tenir compte du contexte dans lequel les communautés de communes se situent, tenir compte également de leur importance et des compétences exercées...

Rappel des taux :

- taxe d'habitation : 1,68 %
- taxe foncière bâti : 1,82 %
- taxe foncière non bâti : 3,65 %
- taxe professionnelle : 2,63 %

Les conseillers, à l'unanimité, acceptent la proposition de la présidente, de conserver les mêmes taux.

Budget ZAC :

Des exemplaires du budget concernant la zone artisanale de Noviant aux Prés sont distribués auprès des conseillers et Madame Fournier, énumère et explique les sommes inscrites, article par article. Un virement du budget ZAC vers le budget principal est réalisé.

L'ensemble des conseillers accepte le budget ZAC tel que présenté.

Budget assainissement :

La présidente explique aux nouveaux conseillers que la compétence globale assainissement a été prise en 2005 ; Les premières recettes « redevances assainissement » ont donc été perçues à partir de 2006.

Auparavant la communauté de communes n'avait qu'une compétence limitée aux études préalables aux travaux d'assainissement.

De même que précédemment, des exemplaires du budget assainissement sont distribués auprès des conseillers et Madame Fournier, énumère et explique les sommes inscrites, article par article. Un virement du budget assainissement vers le budget principal est également réalisé. La participation au salaire de l'Agent de développement a été supprimée ; cet agent qui avait été recruté en parti pour le dossier assainissement, ne figure plus parmi le personnel de la CCCHaye.

Mme Fournier précise également que ce budget est soumis à la TVA. Elle ajoute également, que désormais le Syndicat des Eaux du Trey ne facturera plus que la consommation d'eau aux usagers et que c'est la CCCHaye qui effectuera directement les factures de redevance assainissement.

Elle demande, par ailleurs, que toutes les mairies transfèrent leur rôle assainissement à la CCCHaye dès qu'elles l'auront reçu du Syndicat et que chaque maire pense bien à préciser quelles sont les personnes exonérées (certains agriculteurs s'il existe deux compteurs séparés pour l'habitation et l'exploitation, et, en général, les usagers qui ne sont pas raccordés au réseau de collecte des eaux usées).

L'ensemble des conseillers accepte le budget assainissement tel que présenté.

Budget principal :

Pour simplifier, la présidente, explique que tout ce qui ne se trouve pas dans les deux précédents budgets, se trouve dans le budget principal.

Des copies de ce budget sont distribuées auprès des conseillers et la présidente, à nouveau, explique article par article, chaque somme inscrite.

Elle explique que l'agent de développement a quitté notre structure pour en rejoindre une autre plus importante, avec possibilité d'évolution dans sa carrière, que cet agent avait été recruté pour effectuer des tâches bien définies et ponctuelles (mise en route du CMA, suivi dossier assainissement ...), elle ajoute qu'il était très apprécié de tous. La présidente explique ensuite pourquoi son poste n'a pas été renouvelé : tout d'abord elle a souhaité attendre les élections afin que le prochain conseil puisse choisir ou non de renouveler ce poste sachant que cela représente un certain coût financier.

Mme Fournier étant réélue à la présidence, et bénéficiant d'une plus grande disponibilité, reprendra la majeure partie des tâches qu'effectuait Michaël Rossignol.

Indemnités de la Présidente et du vice Président : Madame Fournier propose de fixer le taux des indemnités à 80% du barème officiel (elles étaient restées à 50% depuis le début de son premier mandat). Un conseiller demande des explications par rapport à cette soudaine hausse... les élus ne sont-ils pas censés faire du bénévolat ? L'ensemble des conseillers réagit immédiatement à cette remarque et pense qu'au contraire, les élus ayant des responsabilités aussi importantes méritent bien leurs indemnités. Certains estiment qu'on ne devrait même pas discuter du taux et accorder d'office le montant maximum.

A noter : Mme Fournier souligne le fait qu'elle et le vice président se rendent régulièrement à des réunions et qu'ils n'ont jamais demandé le remboursement de leurs frais de déplacement.

Après discussion les conseillers votent le taux des indemnités à 100%, avec 16 voix Pour et deux Abstentions.

Monsieur Lucie pense qu'il est tout de même dangereux de ne pas prévoir au budget un poste d'agent de développement.

Après vote, le budget principal est accepté par les conseillers avec 16 voix Pour et 2 Abstentions.

CONSTRUCTION DES NOUVEAUX BUREAUX : AVENANTS

Un avenant est proposé pour l'installation d'une alarme (2 486.88 euros TTC). M. Damien GEORGE propose de se renseigner également pour un système de vidéo-surveillance. Un devis sera demandé pour un tel système.

Un autre avenant pour la Plâtrerie Jacquet (aménagement des combles pour des locaux d'archives supplémentaires) est également adopté (1 612.84 euros TTC).

Les conseillers acceptent les deux avenants proposés avec 16 voix Pour et 2 Abstentions.

Réparation toiture ZAC :

Mme Fournier explique à l'assemblée que, en raison de conditions météo défavorables en mars dernier, des dégâts se sont produits sur la toiture du bâtiment de la ZAC. Le devis de réparation de l'entreprise Galland s'élevant à 675,20 € TTC est présenté et accepté par les conseillers. Notre assureur Groupama effectuera le remboursement de la facture sous déduction de la franchise. Les conseillers acceptent ce remboursement.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Un document est distribué aux personnes présentes. Il s'agit d'un récapitulatif de toutes les commissions existantes et nouvelles ainsi que les thèmes qu'elles regroupent. Sur ce document sont également notés les organismes qui ont besoin d'un représentant de la CCCHaye. Ainsi chacun peut se présenter pour faire partie d'une ou plusieurs commissions en toute connaissance de cause. Tout le monde peut en faire partie, pas seulement les élus. Chaque maire en informera son conseil municipal et, éventuellement les habitants de sa commune intéressés par l'un ou l'autre thème.

- **Commission Assainissement** : travail en lien avec la DDE et le maître d'œuvre pour définir le contrat pluriannuel de travaux et de financement. Mme Fournier propose que tous les maires figurent dans cette commission. Mrs Hanriot, Guillaume, Sartori, Bohl et Mme Gauvain souhaitent également en faire partie.
- **Commission Environnement** : OPAV ; SAGE ; Entretien du Ruisseau d'Esch et des autres cours d'eau (ruisseau de Grosrouvres...) ; Graines de paysage ; Déneigement ; CAUE ; Comité Départemental du Tourisme. M. Vautrin souhaite toujours faire partie de cette commission, ainsi que Mrs Lucie, Macquin, Breton, Berchoux-Merling, Haudot et Mmes Gauvain et Morcel.
- **Commission Emploi et Développement Economique** : Actions en lien avec la Mission Locale et l'ANPE pour le développement de l'emploi sur le territoire ; Gestion ZAC Noviant aux Prés ; Diverses actions pour le développement économique. Mmes Freiberg, Fournier, Cilla et Morcel sont volontaires.
- **Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat** : (3 titulaires et 3 suppléants). Les membres de cette commission doivent être élus à bulletin secret. L'élection aura lieu lors de la prochaine réunion du conseil.
- **Commission Collecte et Traitement des Ordures Ménagères et Déchets divers** : Gestion du contrat de collecte et traitement des OM ; Gestion des points tri ; Gestion de la déchetterie de Bernécourt en partenariat avec la CC3V ; Nettoyage de Printemps. Mrs Vautrin, Velle et Mme Fournier se portent volontaires.
- **Commission Projets nouveaux et Développement divers** : (pays ;) Les thèmes ne sont pas encore définis. Mrs Vautrin, Lucie, Poirel souhaitent en faire partie.

Lorsque les listes des membres des commissions seront complètes, chaque commission élira son président.

Les organismes devant avoir un représentant de la CCCHaye

- **SDAA** - Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome : Mrs Vautrin et Poirel.
- **SDE** - Syndicat Départemental d'Electricité : M. Vautrin.
- **CAPEMM** - Comité d'Aménagement de Promotion et d'Expansion de Meurthe et Moselle : Mme Fournier.
- **SCOT** - Syndicat mixte de gestion du Schéma de Cohérence Territoriale du sud Meurthe et Moselle : M. Vautrin et Mme Fournier.
- **PNRL** - Parc Naturel Régional de Lorraine : Mme Cilla.

QUESTIONS DIVERSES :

Déménagement :

La Présidente informe les conseillers que le déménagement des bureaux de la CCCHaye aura lieu mardi 29 avril et demande s'il y a des volontaires pour aider ; Mrs Sartori et Macquin se portent volontaires.

A propos du déménagement, une délibération est nécessaire pour le changement de lieu du siège social : 16 voix Pour et 2 Abstentions.

Nettoyage de printemps : M. Vautrin souhaite organiser, comme chaque année, une matinée intercommunale pour le nettoyage de printemps et fixe la date au samedi 26 avril. La CCCHaye met à disposition des communes qui le souhaitent des paires de gants, des sacs plastiques et une petite affiche.

Les communes peuvent décider d'une date différente, mais elles devront alors reprendre contact avec le secrétariat pour l'organisation.

La réunion se termine et M. VAUTRIN, Maire de Manonville, offre le pot de l'amitié.

La Présidente,
Marie-José FOURNIER